

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Auvergne-Rhône-Alpes**

Lyon, le 02 avril 2024

Affaire suivie par :  
Service Eau Hydroélectricité et Nature  
Pôle Police d'Axe et Concessions Hydroélectriques  
Tél. :  
Courriel :  
n° d'enregistrement : SEHN-24-PACH-183-CBO  
n° de dossier guichet unique de l'eau du Rhône : REUT-69-2024-01

Le directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes,  
au  
Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques du Rhône  
Direction Départementale de la Protection des Populations  
245, Rue Garibaldi  
69422 LYON Cedex 03

**OBJET :** *Demande d'avis – Dossier Loi sur l'Eau de demande d'autorisation de réutilisation d'eaux usées  
traitées pour différents usages à Villefranche-sur-Saône (69)*  
**P. J. :** *Dossier envoyé via Melanissimo*

La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône a transmis le 31 janvier 2024 au guichet unique du Rhône, un dossier de demande d'autorisation pour la réutilisation d'eaux usées traitées pour différents usages, au titre des articles R.211-123 à R.211-137 du Code de l'Environnement. L'accusé de réception du dossier est datée du 16 février 2024.

Dans le cadre de l'instruction de ce dossier et au vu de l'article R.211-131 du Code de l'Environnement, je vous saurais gré de me faire part de vos avis et observations dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception du présent courrier.

Passé cette échéance, il sera considéré que vous n'avez pas d'observation à formuler sur ce dossier.

Pour le directeur et par délégation,  
Le responsable de l'Unité Assainissement

Signature  
numérique de

Date :  
2024.04.02